

L'an deux mil quinze, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente juin deux mil quinze s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBEY, Alain LEPOUZE, Fabrice DAUBIER, Virginie HENNEBELLE, Gilles LENFANT, Cécile LEVEAUFRE, Delphine MAUGUEN, Muriel MENIER, Daniel MOULIN, Hélène PENNEL et Sandra SCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents excusés :

Elodie GUERIN donne pouvoir à Cécile LEVEAUFRE

Xavier LEPOUZE donne pouvoir à Fabrice DAUBIER

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Fabrice DAUBIER a été élu secrétaire de séance.

## **DELIBERATIONS**

### Indemnité Financière Crédit Agricole

Le Crédit Agricole nous a fait savoir que le montant de l'indemnité de remboursement des emprunts qui nous a été transmis est erroné, en effet les calculs sont effectués à partir d'un indice, TEC10, qui est connu le mois du remboursement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DIT QUE** la commune versera :

- le 15 juillet 2015 : 3 095.26 € d'indemnité financière
- le 23 août 2015 : 44 708.21 € de capital, 272.72 € d'indemnité de remboursement et 1 636.32 € d'indemnité financière

**CHARGE** Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

### Partenariat avec le Lycée Agricole

Le Lycée Horticole d'Evreux, Etablissement Public d'Enseignement Générale et Technologique Agricole, Horticole et Paysager, s'engage par une convention à réaliser une étude sur le fleurissement de notre commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention
- **Accepte** de verser la somme de 200.00 € au titre de subvention

### Décision Modificative

- *Virement de crédits supplémentaires*

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- l'approvisionnement du compte 6688 (Dépenses de fonctionnement) «Autres dépenses financières » de 4 400 € pour le paiement des indemnités financières du Crédit Agricole

- l'approvisionnement du compte 6574 (Dépenses de fonctionnement) «Subventions » de 200 € pour la convention de partenariat avec le lycée horticole d'Evreux

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Dégradations des bâtiments publics

Depuis 8 jours, des actes de vandalisme ont été constaté sur les bâtiments et lieux publics :

- Dégradation du porche de l'église
- Vitres cassées salle des associations et atelier municipal
- Feu de camp derrière l'école
- Dégradation de la clôture

La séance est levée à 19h20.